

DÉPARTEMENT
des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

VILLE DE
CHÂTEAU-ARNOUX
SAINT-AUBAN



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JANVIER 2025

**OBJET : MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE – CONTRAT DE SOUS-LOCATION
ENTRE LA COMMUNE ET LE DOCTEUR ANGEL PRIETO-GONZALEZ**

L'an deux mille vingt-cinq et le trente Janvier à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

Etaient présents :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie (Arrivée à 18 H.21 – Point N° 3) – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – Mme TOUMANI Soréa – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN Patricia – Mme GIACHINO Lisa (Arrivée à 18 H.12 – Point N° 2).

Ont donné procuration :

Mme OBELISCO Francine a donné procuration à M. ROVIRA Marc
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. CARMONA Alain a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
M. DI GIOVANNI Alexandre a donné procuration à Mme SZAFRANSKI Nathalie
M. RICHELME Jean-Marc a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

Absents excusés :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy.



MME FREDERIQUE BARDIES A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 30 Janvier 2025
Délibération N° DM_20250130N008

OBJET : MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE – CONTRAT DE SOUS-LOCATION ENTRE LA COMMUNE ET LE DOCTEUR ANGEL PRIETO-GONZALEZ

Monsieur Gérard BENOIT, 1^{er} Adjoint, sur invitation de Monsieur le Maire, rappelle à l'Assemblée, que lors de cette même séance, la signature du contrat de location Code Civil avec Monsieur GAYRAUD Franck pour le logement situé 20 rue Émile Boyoud à SAINT-AUBAN pour le docteur Angel PRIETO-GONZALVES a été validé pour une durée de 5 mois à compter du 1^{er} Février 2025.

Il fait savoir, qu'afin de permettre au Docteur Angel PRIETO-GONZALVES de prendre dès le 1^{er} Février 2025, à son nom, les compteurs d'eau et d'électricité, les abonnements de téléphonie, d'assurances, il convient de signer un bail de sous-location entre la Commune et le Docteur Angel PRIETO-GONZALVES.

Il précise :

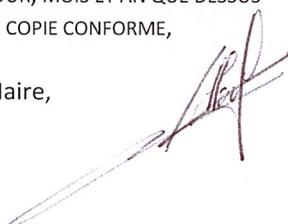
- Que cela évitera tant à la Commune qu'à Monsieur PRIETO-GONZALVES, des démarches coûteuses lors de la prise à bail du bien de Monsieur GAYRAUD Franck au 1^{er} Juillet 2025,
- Que Monsieur GAYRAUD Franck a donné son accord pour la signature de ce bail de sous-location.

Il expose le contenu du contrat de sous-location, joint en annexe de la convocation.

Monsieur le Maire propose alors aux membres du Conseil Municipal, de valider les termes et conditions du contrat de sous-location (joint en annexe) et de l'autoriser à signer ledit contrat.

OÙ CET EXPOSE, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide A L'UNANIMITE :

- **DE VALIDER** les termes et conditions du contrat de sous-location (joint),
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à le signer.

AFFICHEE LE :	CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE VINGT-CINQ. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,
RETIREE LE :	
T <input checked="" type="checkbox"/>	Le Maire,
NT <input type="checkbox"/>	
NOMENCLATURE N° : 3-3	 René VILLARD